

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 31 mars 2025

DATE DE CONVOCATION : 20 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 10 - Présents : 10
 - Votants : 10 - Absents : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le vingt mars deux mil vingt-cinq conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Sophie GUITTON, Laura MORLET, Michael DHAUSSY, Lydie CAUMES, Philippe FROGNEUX, Angélique MEUNIER.

Absents excusés : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Angélique MEUNIER

Objet de la délibération : Autorisation au Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural 2025 a pour objet l'acquisition de matériels pour l'école, pour un montant total estimé à 2 647.25 € HT, correspondant au devis reçu par la société MANUTAN.

Cette acquisition sera effectuée sur l'exercice budgétaire 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS OU PAR 10 VOIX POUR,

APPROUVE l'acquisition de matériels pour l'école.

S'ENGAGE :

- Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- A réaliser le contrat dans un délai de deux ans à compter de la date de signature de la convention,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- A inscrire cette action au budget primitif 2025,
- A ne pas dépasser 70 % de subvention publiques.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du FER 2025 et à signer tout acte afférent à cette opération.

Fait et délibéré à OCQUERRE, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,
Angélique MEUNIER



Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 2 avril 2025

Le Maire,
Bruno GAUTIER

